

BRAVO À VOUS ! UNI-ES ET DÉTERMINÉ-ES PAR LA FORCE DE VOS DÉCISIONS COLLECTIVES : DES PREMIÈRES AVANCÉES...

Mulhouse, le 13 février 2020

Petit retour sur le mouvement de contestation de ces derniers jours au service de la collecte des déchets

Vendredi 25 janvier au matin, vous avez décidé d'exercer votre droit de retrait suite à l'agression physique d'un équipage le jeudi. Vous avez demandé à la CGT de vous aider en cela. Le principe du droit de retrait étant de rester sur son lieu de travail, vous vous êtes retrouvés ensemble, équipe A et équipe B, en salle de repos.

Le syndicat, **outil au service des agents**, vous a proposé de vous réunir en Assemblée Générale et de décider collectivement des mesures que vous estimiez à prendre immédiatement.

Suite aux échanges et débats en AG, vous vous êtes entendus pour arriver à 4 mesures venant de vous et proposer à l'encadrement par vos représentants accompagnés par la CGT. **Une 1^{ère} victoire** car l'encadrement a validé vos propositions le lundi avec une mise en œuvre immédiate pour pallier au danger grave et imminent !!

Cependant, cette agression a été "la goutte d'eau qui fait déborder le vase". Les débats et échanges que vous avez eu depuis le vendredi ont permis de mettre en avant des revendications par rapport à :

- La revalorisation du régime indemnitaire pour la prise en compte des spécificités des risques et les difficultés des conditions de travail ;
- La fin des tournées en mono-ripage, qui pose de nombreux problèmes de santé et de sécurité ;
- Des mesures visant à assurer la sécurité physique et morale des agents ;
- La généralisation au quotidien du fini-quitte solidaire ;
- Redonner le choix, chaque année, à tous les agents, des 11 jours compensateurs ou de la prime ;

L'AG a décidé de la grève le lundi 27 et mardi 28 janvier pour ces revendications.

Cette grève a été suivie massivement, avec plus de 80% de grévistes.

Mardi 28 janvier, la direction conteste le caractère légal de la grève, l'AG mandate donc la CGT pour déposer un préavis de grève local à compter du mardi 4 février, reprenant vos revendications.

Lundi 3 février, le Président de la m2A, Fabien Jordan, reçoit vos deux représentants et ceux de la CGT, mandatés en AG. Lors de cette réunion, la CGT a également abordé le problème de manque de personnel. Là également rien ne reste fermé.

Mardi 4 février, ces discussions et propositions vous ont été présentées par la hiérarchie en présence des organisations syndicales. 3 des 5 revendications ont été prises en compte par l'administration (la 1^{ère} réunion sur le mono-ripage a eu lieu mardi).

Après en avoir débattu, l'AG a décidé de lever le préavis, en attendant que de meilleures conditions soient réunies pour repartir en bagarre sur les questions salariales. **(Dans le cadre de la levée du préavis les journées des 27 et 28 janvier seront payées.)**

La CGT souhaitait s'adresser à vous plus particulièrement :

Nous savons bien que les quelques propositions faites par la direction ne sont pas à la hauteur des attentes, des exigences et du mécontentement que vous avez exprimé avec raison ces derniers jours. Mais ce n'est que partie remise !

Au cours de cette mobilisation, vous avez démontré que vous étiez capable de vous unir, d'être solidaire, de vous organiser et de prendre des décisions collectivement. Vous avez montré votre force, obligé la direction à discuter et à proposer quelques mesures pour lesquelles il aurait fallu des mois de discussions pour les voir appliquer en temps habituel.

Cela n'est pas rien...c'est un encouragement pour les combats qu'il nous faudra préparer, organiser et mener dans l'avenir. Que ce soit pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les retraites, nous aurons à les mener collectivement, tous ensemble... !

PAS DE RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ SANS SERVICE ACTIF ET POUR UNE VÉRITABLE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ !

Malhonnête comme souvent, le Gouvernement tente de faire croire qu'en introduisant le C2P (Compte Personnel de Prévention, qui existe dans le privé) et la retraite progressive dans la Fonction Publique, il permettra la reconnaissance de la pénibilité et améliorera les conditions de la fin de carrière.

Rien n'est plus faux !

En effet, depuis longtemps, la catégorie active permet aux fonctionnaires exerçant des missions dangereuses et pénibles de bénéficier de départs anticipés de 5 ans ou de 10 ans. La catégorie active ne serait, au mieux, maintenue qu'aux fonctionnaires exerçant des missions dangereuses.

En réalité avec le projet du pouvoir exécutif, ce sont des centaines de milliers d'agent·e·s qui soit perdront tout droit à partir avant l'âge légal, soit partiront au mieux 2 ans avant.

Le projet du pouvoir exécutif, c'est un recul social sans précédent mettant gravement en péril la santé des salarié·e·s concerné·e·s et leur faisant courir des risques insensés.

Ce qui est juste et nécessaire aujourd'hui, c'est :

- Le maintien, l'extension et l'amélioration de la catégorie active ;
- Sa reconnaissance par corps et cadres d'emploi et pas de manière individuelle ;
- La mise en place de dispositifs permettant de partir à taux plein dès l'ouverture des droits pour les personnels concernés ;
- Une véritable réflexion et des moyens engagés sur les secondes carrières, les aménagements de postes en fin de carrière, les cessations progressives d'activité.

Pour nous faire entendre d'un pouvoir qui refuse la moindre concertation, il n'y a que la voie du rapport de force.

**POUR VOS RETRAITES, LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ
MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE ET INTERSYNDICALE**

JEUDI 20 FÉVRIER 2020

13H30 – PLACE DE LA BOURSE À MULHOUSE



BULLETIN D'ADHÉSION

☐ Monsieur

☐ Madame

NOM : Prénom :

Date Naissance/...../.....

Adresse : Code Postal : Ville :

Adresse Mail : @

Tél. : Tél portable :

Entreprise : Adresse :

Code Postal : Ville :

Catégorie professionnelle : Service :

Montant cotisation : **1 % du Salaire NET**



Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt ou à un crédit d'impôt égal à 66% du montant des cotisations payées au cours de l'année précédente.

Cotisation à partir du :/...../..... Fait à ...**MULHOUSE**, le/...../.....

Prière de joindre un RIB

Signature :

CONTACT CGT : Christophe ZIEGLER - Yvon RAVIER - Frédéric BUGNON

courriel : cgtmulhouseagglo68@gmail.com

Téléphone : 07 88 52 15 83 - Nous rejoindre sur : [facebook.com/CGTM2A](https://www.facebook.com/CGTM2A)

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Discutez-en autour de vous. Partagez-le à vos collègues.